

## **Note technique DGS n°09-02 relative à la collecte d'informations statistiques sur les opérations transfrontalières des intermédiaires financiers pour compte propre : comptes-rendus relatifs aux investissements directs sous forme d'opérations en capital social et investissements immobiliers (dits « formulaires A1, A2, B1, B2 »)**

### **1. OBJET**

Les comptes-rendus relatifs aux investissements directs sous forme d'opérations en capital social et investissements immobiliers recensent des **informations complémentaires aux flux déclarés dans les CRT**. Ce sont des données qualitatives concernant les acteurs de l'investissement direct ou du désinvestissement, les modalités et le règlement de l'investissement ou du désinvestissement.

### **2. POPULATION DECLARANTE**

En vertu de l'article 8 de la décision du Gouverneur n°2009-04 sont assujettis à la remise des formulaires A1, B1, A2 et B2 :

- les établissements de crédit ;
- les entreprises d'investissement, y compris les sociétés de gestion de portefeuille ;
- les établissements de paiement ;
- les compagnies financières.

### **3. SEUIL DE DECLARATION**

Les formulaires doivent être renseignés pour tous les investissements ou désinvestissements directs ou immobiliers français à l'étranger et étrangers en France d'un montant supérieur à 15 millions d'euros.

### **4. CONTENU, MODALITES ET DELAI DE REMISE**

Les formulaires sont mis à disposition sur le site internet de la Banque de France : <http://www.banque-france.fr>, à la page Statistiques > Espace déclarants > Entreprises, rubrique Enquêtes pour la Balance des paiements > [Compte rendu d'investissement direct ou immobilier](#)).

- Formulaire A1 : Investissement direct français à l'étranger
- Formulaire A2 : Désinvestissement direct français à l'étranger
- Formulaire B1 : Investissement direct étranger en France
- Formulaire B2 : Désinvestissement direct étranger en France

Ils doivent être renseignés et transmis dans les 20 jours ouvrés suivant l'investissement ou le désinvestissement et doit être transmis à l'adresse [invest.direct@banque-france.fr](mailto:invest.direct@banque-france.fr)